



Avril 1975

### SOMMAIRE

— Le Mot du Maire	1
— A propos de la Société Coopérative des Naudières	2-3
— Budget-Finances	4
— Les difficultés financières des Villes	5
— Urbanisme	5
— L'aide ménagère à domicile	6-7
— La situation économique	7
— Le chômage à Rezé	8
— Menace sur la SNIA	8

★

Directeur-Gérant : A. Plancher

Office Municipal d'Information

Directeur de la publication :

J. FLOCH

★

Imprimerie H. Richet - Rezé.

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

A chaque bulletin, je m'efforce de dégager un aspect particulier de notre cité, de mettre en valeur une action d'importance de notre municipalité, et, aujourd'hui encore, je voudrais vous parler de perspectives heureuses qui vous entraînent au-delà de vos problèmes familiaux et suscitent en vous une participation, fût-elle seulement du fond de la pensée, à l'œuvre communale.

Eh! bien non. Aujourd'hui, je ne le peux pas.

Je ne le peux pas, parce que la situation économique et sociale a évolué si gravement que si, en d'aussi sévères circonstances, je m'adressais à vous avec un optimisme pourtant bien dans ma nature, j'aurais l'impression de faire injure aux gens qui souffrent, dans leur existence la plus essentielle, de ce conflit révoltant qui se déroule pourtant si haut au-dessus de leurs têtes.

Certes, l'inflation existe et il faut la combattre. Mais, on ne saurait par une habile présentation des causes secondaires, masquer la cause essentielle. Le remède appliqué par le Gouvernement n'est pas totalement dépourvu d'efficacité, mais il est partiel; aussi ne faut-il point s'étonner qu'il n'aboutisse qu'à des résultats eux aussi très partiels. Le plus navrant, le plus éprouvant, c'est que la partie des causes à laquelle il s'attaque est précisément celle qui touche la petite entreprise mal protégée et les travailleurs considérés comme des sujets. L'inadmissible résultat est connu : le chômage qui entraîne derrière lui son cortège de misère se répercutant sur l'ensemble de la population laborieuse, les petits retraités.

On ne peut espérer que le Gouvernement retienne un jour les objectifs du Programme Commun de la Gauche qui visaient précisément la cause essentielle des mouvements d'inflation.

Il est plus que temps de desserrer l'étau des mesures dites anti-inflationnistes et que se dessine une relance dans certains secteurs d'activité comme, par exemple, le bâtiment et les travaux publics.

Pendant fort longtemps, les grands efforts financiers ont été dirigés vers une stimulation des grandes entreprises dont on prônait la concentration.

Pour en arriver où?

Quand on mesure les besoins en investissements publics, on prend conscience des moyens qui s'offrent pour un redressement progressif de la situation. Quand on songe à la valeur d'entraînement de certains de ces équipements, ne serait-ce que les routes pour citer ce seul exemple, on ne peut manquer de sentir les heureuses répercussions qui en résulteraient.

De toute façon, la situation ne saurait s'aggraver davantage sans provoquer des troubles graves.

Jamais la France n'a connu autant de chômeurs. Et Rezé a son lot. Mon camarade Jacques FLOCH vous étalera clairement dans ce bulletin des statistiques indiscutables.

Mon propos n'est pas de vous parler chiffres. Il est davantage de faire appel aux vertus de l'homme, au respect qui lui est dû, quelque modeste que soit sa condition.

Mais, est-ce avoir du respect pour l'homme que d'organiser des misères familiales, d'en accroître le nombre en guise de performance parce qu'on aura prétendu qu'en économie libérale, le moins armé doit laisser la place au plus fort?

Est-ce faire preuve de vertu que de manœuvrer la finance pour pouvoir affirmer que tel groupe a une santé si florissante qu'il est parvenu à éliminer tel autre groupe? A l'analyse des origines des capitaux apportés dans le groupe

suite page 8

### REUNIONS D'INFORMATION SUR L'ACTION MUNICIPALE

VENEZ DISCUTER AVEC LES ELUS  
MUNICIPAUX DES PROBLEMES DE  
VOTRE VILLE :

Mardi 8 avril : Ecole de l'Ouche-Dinier  
à 20 h 30.

Mardi 15 avril : Trentemoult - Café  
Bellevue à 20 h 30.

Jeudi 17 avril : Ecole de la Houssais à  
20 h 30.

Mardi 22 avril : Salle Jean-Jaurès à  
20 h 30.

### INDUSTRIELS !... ARTISANS !... COMMERÇANTS !... EVENTUELLEMENT PARTICULIERS !...

Nous mettons à votre disposition une petite équipe de TRAVAILLEURS  
de notre Entreprise encadrée d'un RESPONSABLE, POUR :

- Nettoyer ou débarrasser un chantier
- Ouvrir une tranchée
- Piquer un mur
- Décaper un plancher, des murs, un plafond
- Couler une petite surface de béton
- Entretien votre parc, votre jardin, vos pelouses
- Prendre en charge le nettoyage de vos surfaces vitrées, etc...

Téléphonez-nous 78.43.54 ateliers du Landas  
La Rousselière - 44120 VERTOU



## A propos de la Société coopérative des Naudières

M. le Député s'explique comme il dit, mais il aurait été préférable qu'il explique la situation avec objectivité. Cela aurait été moins personnel et plus honnête.

Comme le dit M. MACQUET, une Société Coopérative s'est constituée pour construire 102 pavillons aux Naudières.

Combien de sociétés coopératives se sont créées avant celle-ci et combien de familles ont été logées grâce à cette formule ?

Si vraiment la Municipalité avait mal agi, il faudrait en appeler à tous ceux qui sont parvenus à se loger à des prix défiant toute concurrence, avec des paiements mensuels infiniment plus légers que ceux du secteur immobilier commercial.

Combien de ces nombreux ménages, aujourd'hui propriétaires d'une habitation convenable, auraient pu acquérir leur logement d'un promoteur privé ?

Fallait-il qu'une Municipalité dont la pensée socialiste ne peut être mise en doute, refuse d'aider l'œuvre sociale du logement ?

Il est vrai que cela freine les bénéfices de certains promoteurs et qu'il faut, dans certains milieux, lutter contre certains obstacles.

Il est vrai que la garantie financière a été accordée pour des emprunts de la Société Coopérative des Naudières — comme avaient été garantis dans le passé bien d'autres emprunts à bien d'autres coopératives — non seulement à Rezé mais dans toutes les communes de France de certaine importance.

### PARCE QUE C'EST LA REGLE

Lorsqu'une société coopérative réalise un groupe d'habitations, elle ne peut contracter des emprunts hypothécaires puisqu'elle devra remettre à chaque coopérateur un lot (appartement ou pavillon) dont le prix sera payé grâce, en bonne partie, à des emprunts sur première hypothèque. Il faut donc, pour que le coopérateur puisse bénéficier du premier rang hypothécaire, que le terrain ne soit pas déjà grevé.

Les sociétés coopératives ont donc recours à un marché financier différent et elles se tournent vers des prêteurs qui réclament, ainsi que la loi le permet, la garantie d'une collectivité locale (Ville ou Département).

C'est ainsi que depuis plus de 20 ans la ville de Rezé donne sa garantie aux sociétés à caractère social et non lucratif.

- Cela a été le cas pour :
- La Coopérative du Corbusier.
- Les H.L.M. du Château de Rezé.
- Le Comité Ouvrier du Logement de la Balinière, du Haut et du Bas-Landreau.
- La S.E.M.I. de Rezé.
- La Coopérative d'H.L.M. de Rennes, rue J.-B. Vigier.
- La Société Nantaise d'H.L.M., rue Barbusse et au Jaunais.
- La Coopérative de la Classerie, etc...

en tout environ 1800 logements, aidant ainsi environ 6 000 rezéens et rezéennes à se mieux loger.

Est-ce là M. le Député, faire preuve d'incapacité et de légèreté ?

Après tant d'opérations bénéficiant de la **garantie communale**, celle des Naudières est la première à Rezé à poser des problèmes.

Pourquoi en faire une affaire d'Etat ?

On n'arrange rien à porter sur la place publique des situations de cet ordre, surtout au moment précis où la Municipalité, au prix de laborieuses démarches, est sur le point de dégager la solution — au plus grand bénéfice des coopérateurs-acquéreurs — que M. le Député ne soutient que par des diatribes malveillantes ou, à la rigueur, des quelques interventions personnelles d'un effet très provisoire.

Comment peut-on miser sur le malheur des coopérateurs, qui risquent de voir leurs espoirs ruinés, par une intention délibérée autant qu'intempestive ?

Comment les 21 coopérateurs qui attendent avec impatience de rentrer dans leur pavillon, pourront-ils trouver les 6 coopérateurs manquants pour assurer l'équilibre de l'opération de la première tranche ?

Alors que 21 familles éprouvent le plus grand besoin d'une solidarité que la Municipalité de Rezé leur manifeste sans ménagement, quoi qu'il y paraisse, M. le Député dénigre l'œuvre à laquelle ils sont engagés et tente de

saper les dernières chances.

### POURQUOI ?

Si l'affaire échoue, un homme en portera la responsabilité.

Dans l'intérêt des coopérateurs, nous regrettons qu'une telle initiative ait été prise.

Il est vrai que le « château » du Député est à proximité immédiate du lotissement et que notre homme avait souhaité un autre environnement pour son domaine — somme toute le droit du Seigneur sur les terres voisines.

**En vérité**, nous reconnaissons bien là le plus pur produit U.D.R. que l'on connaisse : calomnier - calomnier ; il en restera toujours quelque chose.

Jeter le trouble dans les esprits, par des insinuations imprécises, — comme vous le faites M. le Député — c'est prendre la position d'un homme méprisable, qui veut voir chez les autres son propre comportement.

Il vous faut trouver quelque chose pour détourner l'attention de la population du marasme dans lequel vous et vos amis, l'avez plongée.

### LES SCANDALES ?

Faut-il vous rappeler, M. le Député U.D.R., que vous avez soutenu et voté pour un Premier Ministre destitué par le Président de la République un mois après avoir obtenu la confiance massive de sa majorité et quatre mois après qu'un fonctionnaire des Finances eut glissé sa feuille d'impôts sur les presses du « Canard Enchaîné », un secrétaire général du parti majoritaire qui démissionne pour maladie, après qu'on eut annoncé pendant deux mois non pas qu'il serait malade, mais qu'il serait démissionnaire pour avoir approché de trop près quelques histoires de gros sous, un ministre compromis pour son amour de belles pierres, un Secrétaire d'Etat qui démissionne du Gouvernement pour avoir commis, selon une Cour d'Appel, une faute grave dans l'exercice de ses fonctions, un député U.D.R. qui démissionne de ce parti la veille de son audition par le juge chargé d'instruire à Lyon une affaire de proxénétisme, etc, etc, je pourrais en garnir deux pages.

Les vrais scandales, **ils sont là**, M. MACQUET.

On balaie devant sa porte avant d'essayer de vouloir donner des leçons aux autres.

### CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA GARANTIE DES EMPRUNTS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

On peut lire dans le supplément à « MA CIRCONSCRIPTION » de janvier et février 1975, sous le titre : Une situation dramatique

« Lorsque l'on a demandé à ces braves gens la raison pour laquelle ils ont donné leur signature pour débloquer la totalité des emprunts, ils vous répondent : pour nous c'était normal, du fait que la Municipalité a garanti les prêts bancaires, nous avons confiance. »

La Municipalité de Rezé tient à attirer l'attention de ses administrés sur la valeur qu'il faut donner à la garantie communale d'emprunts souscrits, par des organismes susceptibles d'en bénéficier.

Lorsqu'une collectivité locale (département, ville, chambre de commerce, etc.) garantit un emprunt, elle s'engage à régler, aux lieu et place de l'emprunteur, si celui-ci est défaillant, les annuités d'emprunts, aux échéances prévues.

**Cela ne peut signifier autre chose**, le concours de la collectivité locale ne pouvant notamment pas servir de support à une quelconque publicité commerciale.

Si certains coopérateurs ont été induits en erreur, si par exemple on leur a écrit ou si on leur a dit, devant témoins, que la garantie communale constituait une caution morale, ils doivent se mettre immédiatement en rapport avec la Mairie et apporter tous les éléments de preuve.

De toute façon, lorsqu'une collectivité garante est amenée à se substituer à l'emprunteur pour le règlement d'une annuité, son paiement est considéré comme une avance remboursable consentie à l'emprunteur, la collectivité demeurant créancière de la somme empruntée.

Dans le cas de la Coopérative des Naudières, la ville s'efforcera d'obtenir le remboursement des sommes avancées et à l'heure actuelle, rien ne permet de dire que le contribuable en supportera la charge.

**CHANGEMENT DE TON : HIER IL VOULAIT BRADER REZE A NANTES DANS LA FUSION — AUJOURD'HUI VOILA « REZE VILLE MODERNE » PAS GRACE A LUI EN TOUS CAS...**

Nous avons vu paraître ces temps derniers un étrange bulletin imprimé en bleu sur fond blanc dans lequel nous avons relevé, parmi tant de choses désobligeantes, une phrase qui nous a fait le plus grand plaisir.

Nous vous livrons cette phrase extraite du bulletin de M. Benoît MACQUET et de son colistier.

### « REZE VILLE MODERNE EST NEE LORS DES DERNIERES ELECTIONS MUNICIPALES ».

Voyez-vous, chers Electeurs, vous avez eu raison d'élire la liste qui conduit actuellement l'administration de votre commune et que préside notre camarade Alexandre PLAN-CHER, puisque nos adversaires d'hier nous reconnaissent aujourd'hui le mérite d'avoir fait de REZE une VILLE MODERNE.

Nous avons certes, beaucoup œuvré pour cela, mais nous aurions peut-être craint de paraître présomptueux en le disant nous-mêmes. Qu'à cela ne tienne, puisque M. MACQUET et son colistier nous libèrent d'une modestie qu'ils auraient sûrement jugée excessive.

Tant il est vrai qu'au milieu d'affreuses vilennies, les meilleurs auteurs arrivent à trahir leur pensée intime.

Souvenez-vous-en, ELECTEURS, c'est M. le Député qui le dit :

REZE, ville moderne, est née grâce à vos suffrages, lors des dernières élections municipales.

Quand le jour viendra, il faudra poursuivre dans la foulée. Le Député de SA circonscription — comme il est possessif — vous en donne lui-même le conseil.

### LA S.E.M.I. DE REZE ET LA COOPERATIVE DES NAUDIÈRES

M. le Député accuse la Municipalité d'avoir voulu « refiler l'affaire à la S.E.M.I. ».

Cette façon de présenter l'affaire frise l'injure. La vérité est tout autre.

Lorsque la situation de la société coopérative s'est trouvée bloquée, les responsables de cette situation qui avaient entre leurs mains le destin de la société, ont demandé à la Municipalité d'examiner si la S.E.M.I. ne pourrait pas reprendre la suite de l'opération. Ils avaient pris soin de faire la religion des coopérateurs afin que ceux-ci fassent pression sur les élus municipaux.

C'était pour la Municipalité un grave cas de conscience.

La S.E.M.I. a donc procédé à deux études successives pour la construction des logements des trois autres tranches.

La première étude a porté sur la réalisation telle qu'elle était conçue initialement, c'est-à-dire la construction de 75 pavillons restants. Le Conseil d'Administration de la S.E.M.I., informé des conclusions, n'a pas cru pouvoir donner suite.

La seconde étude portait, à la demande des mêmes

responsables, sur un remaniement du lotissement par substitution aux pavillons des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tranches, de quelques collectifs dans le but de répartir la charge foncière sur un plus grand nombre de logements.

Notons en passant qu'il n'a jamais été question de démolir les carcasses, puisque celles-ci sont implantées sur la 2<sup>e</sup> tranche. Ou bien M. le Député a pris ses désirs pour des réalités ou bien il va devoir faire des remontrances à ses informateurs, dont la connaissance du dossier paraît bien maigre.

Si, sur le plan financier, l'opération permettait d'atteindre des prix autorisant une commercialisation concevable, le projet aurait abouti à des dérogations sur la densité de la construction dans le secteur au moment où l'Etat orientait l'attribution de primes vers le logement individuel. En outre, au niveau de la commercialisation, la S.E.M.I. aurait eu deux programmes en concurrence et, tandis que la commercialisation de son programme marche bon train, elle aurait pu connaître des difficultés sérieuses jusqu'ici jamais rencontrées. Elle a donc refusé de prendre un tel risque.

### N'EST-CE PAS A SON HONNEUR ?

Les études ont certes demandé du temps et les agios ont couru. Mais la Municipalité pouvait-elle refuser de considérer la demande qui lui était faite ?

Elle s'y est prêtée de bonne grâce, dans un souci de parfaite honnêteté et dans un esprit de louable solidarité.

On voit d'ailleurs quelles critiques lui aurait valu sa bonne intention si la S.E.M.I. avait cru pouvoir s'en charger. Il y a toujours, hélas ! quelque esprit malveillant pour dénaturer les meilleures intentions. Si M. le Député avait été informé à temps, il aurait au moins pu éviter de montrer le bout de l'oreille.

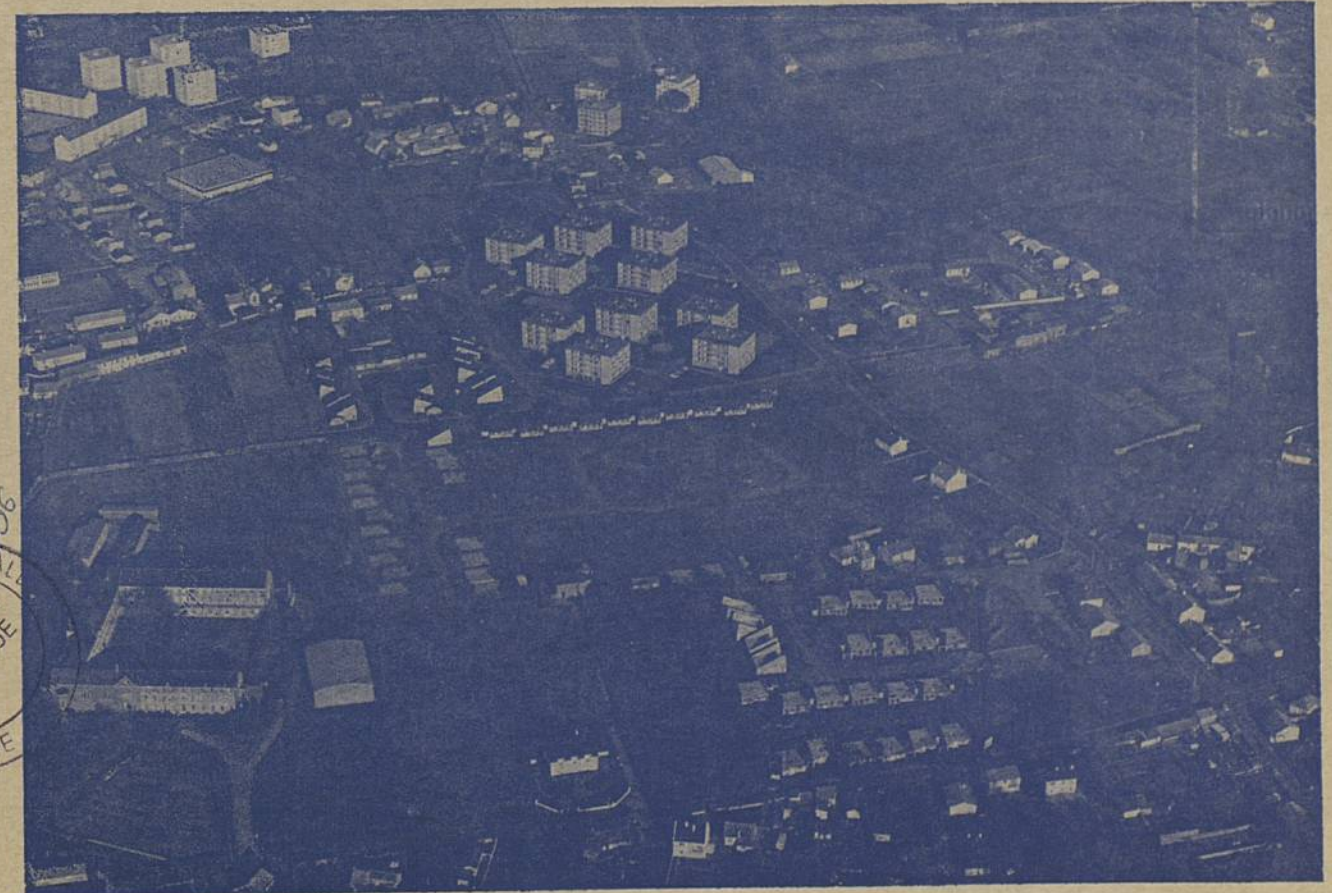
Alors que nombreux sont les rezéens qui s'en félicitent, peut-être M. le Député regrette-t-il que la S.E.M.I. permette d'accéder à la propriété de logements convenables, à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués par les promoteurs ? Cela pèse heureusement sur les transactions immobilières et, à cause même de l'action de la S.E.M.I. la promotion privée est obligée de réduire ses marges bénéficiaires.

### N'EST-CE PAS LA BIEN SERVIR LES INTERETS DES REZEENS ?

Que M. MACQUET se console d'en être réduit à ses deux dernières minutes (voir son supplément n° 2 à MA CIRCONSCRIPTION). S'il avait dû ajouter une troisième dernière minute, il aurait dû ajouter une page presque blanche.

Que voulez-vous, il n'a pas su attendre. Pourtant, c'est dangereux d'être impatient !

La Municipalité





**un acte important**

Comme vous le savez, le budget communal est l'acte essentiel de la vie de la cité.

En effet, c'est à l'occasion de la préparation, de la discussion et de l'élaboration du budget, que se font les choix qui nous permettront d'améliorer le cadre de vie des rezéens.

De plus en plus, les communes font des dépenses considérables en matière d'investissement concernant : la voirie, l'urbanisme, les espaces verts, et interviennent dans des domaines économiques qui, à l'origine, n'étaient pas dans leurs attributions.

C'est ainsi que la commune de Rezé participe à la vie économique en aménageant la zone industrielle, en permettant à des établissements industriels ou commerciaux, de s'établir sur la commune dans les meilleures conditions possibles.

Le succès remporté par les deux premières tranches de la zone industrielle montre que les municipalités précitées avaient eu raison de s'engager dans cette voie.

Mais, nous constatons aussi que les commerçants et les artisans font confiance à Rezé puisque 392 commerces ou ateliers d'artisanat ont leur siège sur notre commune et, ce qui nous paraît le plus important, c'est que 116 d'entre eux, soit 23,6 %, sont installés depuis 1971 alors que la population n'a augmenté durant cette période que de 17 %.

Ce sont là des éléments qui sont favorables au développement de notre ville et pour continuer ainsi il faut que le budget communal soit un des éléments qui permette les équipements collectifs sans, pour autant, augmenter de façon inconsiderée, la pression fiscale.

Comme vous le savez (voir l'article sur les difficultés financières des municipalités), l'Etat a tendance à faire supporter aux collectivités locales de plus en plus de charges abusives et, par là même, de faire assumer aux élus locaux des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Pourtant, nous nous sommes aperçus qu'en expliquant aux rezéens le bien-fondé de nos réclamations, de nos souhaits et de nos désirs, ceux-ci étaient bien compris et nous permettraient de penser qu'il existe à Rezé une tradition de démocratie municipale bien enracinée.

**Deux positions possibles**

Pour le budget de 1975, nous nous sommes trouvés en présence d'un choix important :

Fallait-il présenter un budget en équilibre en augmentant la pression fiscale d'un taux équivalent à l'augmentation du coût de la vie pour assurer un minimum d'investissements ou bien refuser les contraintes et ne pas accepter les nouvelles pressions du Pouvoir ?

Pour cela, il fallait présenter un budget en déséquilibre en inscrivant en recettes une éventuelle subvention que nous aurait versé l'Etat pour compenser les dépenses de T.V.A. à payer par la commune sur les investissements prévus en 1975, les non perçus de la taxe sur les salaires, les dépenses supplémentaires occasionnées par le Lycée des Bourdonnières, la voirie rapide, les dépenses de police, etc., les charges financières dues à la poussée inflationniste ?

Les élus municipaux de Rezé, qui sont conscients de leurs responsabilités ont discuté très sérieusement de ce problème et ont pesé le pour et le contre des solutions proposées.

Le Groupe du Parti Communiste Français et les deux élus du P.S.U. pensaient qu'il était nécessaire d'essayer de contraindre le Pouvoir à accepter de verser à la commune de Rezé une subvention d'équilibre qui se serait montée à environ 6 millions de francs (600 millions d'anciens francs) et, publiquement, lors du Conseil Municipal, ont exposé le pourquoi de leur démarche :

— Il est inadmissible, pour une Municipalité de Gauche, d'accepter les nouvelles pressions du Pouvoir et de s'accommoder d'une crise qui n'est en rien imputée aux travailleurs ;

— Il est nécessaire de dépasser le stade de la simple protestation en faisant pression sur le Pouvoir pour qu'il accorde les moyens financiers nécessaires à l'équilibre des finances communales.

Les élus municipaux du groupe communiste et du P.S.U. étant persuadés que cette démarche politique est celle d'élus responsables refusant de faire payer les frais de la crise aux travailleurs et permettant de situer les responsabilités à leur véritable niveau.

Les élus socialistes et ceux du groupe des démocrates

étaient d'accord avec leurs collègues mais ils ont essayé de mesurer les conséquences auxquelles on aboutirait car il était exclus que le Gouvernement nous accorde une subvention d'équilibre de cette importance, et cela aurait conduit à demander aux rezéens d'accepter une année difficile.

**Le choix qui a été fait**

La ville n'aurait pu verser aucune subvention aux associations sportives, culturelles, sociales, etc. Elle n'aurait pu faire aucun investissement autre que l'entretien.

D'autre part, les rezéens auraient dû prendre en charge le prix total des services rendus par des organismes municipaux ou paramunicipaux, à savoir : le prix des repas dans les cantines, les frais des soins à domicile, le prix de journée dans les centres aérés, la réduction de l'aide accordée par le Bureau d'Aide Sociale, etc.

Ce débat est d'un tel intérêt que les élus municipaux de Rezé ont voulu le conduire avec sérieux car s'ils sont prêts à rendre conflictuels les rapports avec l'autorité représentant l'Etat, ils pensent qu'une telle situation doit être clairement expliquée à la population afin qu'elle en accepte les conséquences et les élus socialistes ont pensé que l'objectif recherché ne serait pas atteint car notre politique municipale, qui est d'abord au service des plus défavorisés, doit être accentuée et améliorée justement dans les périodes de difficultés économiques. C'est dans ces périodes que nos concitoyens, dont les revenus sont les plus modestes (retraités, travailleurs et leur famille, femmes seules, handicapés, etc.) souffrent davantage.

La Municipalité de Rezé, Municipalité d'Union de la Gauche, n'a plus à faire preuve de sa compétence, mais elle doit continuer à mériter la confiance qui lui a été accordée.

C'est pour cela que nous avons pensé qu'il était nécessaire que nous vous donnions clairement la position des uns et des autres et, afin de continuer nos explications et nos Informations, nous vous invitons à participer aux réunions d'information municipales que nous tiendrons :

- à l'Ouche-Dinier
- à Trentemoult
- salle Jean-Jaurès
- à la Houssais

car, nous souhaitons vivement que la population de Rezé soit associée à son administration municipale.

L'équipe municipale.

**QUELQUES ELEMENTS « FINANCIERS » QU'IL EST BON DE CONNAITRE**

**I — LES IMPOTS LOCAUX**

La patente représente 52 % des recettes de la commune. La mobilière représente 33,5 %.

Les impôts fonciers représentent 14,5 %.

La taxe d'habitation moyenne est de 349,97 F soit une augmentation de 15,90 % par rapport à 1974 (le coût de la vie a augmenté d'environ 17 %).

**II — LA DETTE COMMUNALE**

La ville de Rezé paiera 2 413 200 F d'annuités en 1975, soit 8,3 % de ses recettes (dans les Pays de la Loire, pour des villes de même importance que Rezé, ce pourcentage est de 22,4 %).

**III — PERSONNEL COMMUNAL**

La ville de Rezé emploie 255 agents, ce qui représente une charge de 8 905 000 F, soit un salaire « moyen » mensuel, charges sociales déduites, de : 1 820,00 F.

**IV — LA VILLE DE REZE PARTICIPE :**

— aux frais de fonctionnement du Lycée des Bourdonnières pour	175 000 F
— transport gratuit pour les anciens	166 000 F
— au Conseil des Prud'hommes	15 000 F
— au Service d'incendie	310 000 F
— aux frais de fonctionnement des C.E.S. de Pont-Rousseau	27 142 F
Petite-Lande	57 525 F
Salvador-Allende	72 764 F
Lycée polyvalent Jean-Perrin	158 131 F
— aux dépenses de police d'Etat	37 000 F
— aux fournitures scolaires	300 000 F
— à la voirie rapide de la région nantaise	140 000 F

Lors de la dernière session du Conseil régional, M. LIGOT, Député-Maire de Cholet, avait fait un brillant rapport sur l'évolution de la situation économique de notre région,

A vos dimensions, à votre goût et à votre budget...  
... Nous nous occupons de tout

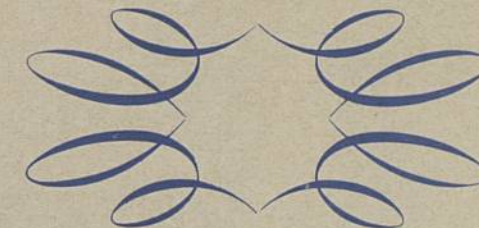


**N° 1 de la cuisine  
Professionnel confirmé**

**Agent des plus grandes marques européennes**

(plus de 22000 réalisations)

*Toutes fabrications spéciales*



**MOTOCULTEURS  
BOUYER**

8 modèles

**TONDEUSES A GAZON**

**DEPOT REGIONAL :**

**56, rue Dos-d'Ane - 44200 Nantes - T. 75.54.04**

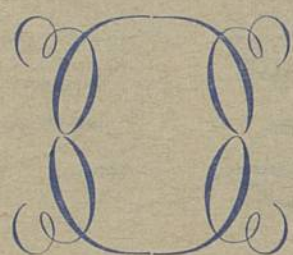


coiffure masculine

P. JOYEUX

Traitement capillaire - Coupe au rasoir

82 bis, rue A.-Briand - 44400 Rezé - Tél. 75.09.27



P. BEAUFILS & Y.-M. ORMIÈRES



les mutuelles du mans - TOUTES ASSURANCES

autos . accidents . incendie . vie  
risques divers . maladies & chirurgie  
responsabilités civiles . crédit

10, avenue de la IV<sup>e</sup> République - 44 REZÉ

Tél. 75.71.24 - C.C.P. 2508-22 Nantes

## LES DIFFICULTES FINANCIERES DES MUNICIPALITES

### CE SONT AUSSI LES VOTRES...

L'Association des Maires des grandes villes de FRANCE vient de lancer un cri d'alarme qui doit être entendu par le Gouvernement, sinon on assistera à ce qui ne s'est jamais vu : des Villes en état de cessation de paiement ou, si vous préférez, en faillite.

Cet appel n'est pas lancé par des Maires « gauchistes » ou tout simplement d'opposition mais par des hommes, entre autres, qui ont « pignon sur rue » et sont leaders de mouvements politiques très divers :

- André MORICE, Maire de Nantes, Centre Républicain, majorité,
- Jean LECANUET, Maire de Rouen, Centre Démocrate, majorité,
- Jacques CHABAN-DELMAS, Maire de Bordeaux, UDR, majorité,
- Robert POUJADE, Maire de Dijon, UDR, majorité,
- Michel DURAFOR, Maire de Saint-Etienne, Centre Républicain, majorité,
- André DUROMEA, Maire du Havre, Communiste, opposition,
- Gaston DEFFERRE, Maire de Marseille, Socialiste, opposition,
- Pierre MAUROY, Maire de Lille, Socialiste, opposition.

Ces personnalités, responsables, dénoncent le système financier municipal :

- 1 — les Collectivités Locales réalisent aujourd'hui plus de 50 % des équipements collectifs alors que leurs ressources ne représentent que 15 % de celles de l'Etat ;
- 2 — les bases d'imposition sont archaïques :
  - la contribution mobilière,
  - la foncière bâtie,
  - la foncière non bâtie,
  - la patente,

et sont appelées, à juste titre, les « quatre vieilles ».

Depuis longtemps, on prévoit une réforme...

Mais, pendant ce temps, les communes, grandes, petites ou moyennes comme la nôtre, sont enfermées dans un dilemme sans solution : ou elles réalisent des investissements pour assurer le mieux-être des populations et elles augmentent les impôts locaux, ou elles n'augmentent pas les pressions fiscales et renoncent à donner aux habitants les équipements nécessaires.

Pourtant, des solutions existent. D'abord, des solutions qui relèvent que de la simple justice :

- les impôts locaux doivent, eux aussi, tenir compte de la richesse des contribuables et être basés, tout du moins une partie, sur le revenu des contribuables.
- il doit exister un équilibre entre les villes afin que les plus riches d'entre elles ne continuent pas à s'enrichir aux dépens des plus pauvres.

Aussi, n'est-il pas démagogique de demander qu'une partie de l'impôt sur le revenu des personnes physiques revienne aux Collectivités locales de même qu'une partie des impôts sur la consommation (T.V.A.) ou que l'impôt en cours d'étude sur les plus-values en capital, puissent avoir un pourcentage ristourné

dans les caisses des communes, mais aussi que l'Etat, par l'intermédiaire de la T.V.A., ne récupère pas d'une main ce qu'il donne de l'autre par l'intermédiaire des subventions.

Pourtant, s'il est une réforme qui toucherait directement les Français, c'est bien celle-là. Des mesures immédiates et de grande ampleur s'imposent. Les élus locaux, leurs associations, les partis de Gauche, l'Association des Maires de France, proposent :

- le remboursement aux communes de la T.V.A. sur les investissements,
- l'attribution de 100 % au lieu de 85 % du versement représentatif de la taxe sur les salaires,
- l'attribution de subventions globales d'équipements, promises mais jamais versées,
- la revalorisation des subventions scolaires qui ne devrait pas être inférieure à 85 % du coût total des travaux,
- la nationalisation rapide des C.E.S. avec prise en charge totale de l'Etat des frais de fonctionnement de tout l'établissement scolaire du second degré,
- l'affectation aux collectivités locales de 25 % du montant des taxes frappant les produits pétroliers,

Ces propositions et ces réformes peuvent rapidement être mises en application.

L'hebdomadaire « Le Point » dans son n° 128, intitule un important article : « Le scandale des Impôts Locaux. »

La revue précitée donnait également le tableau noir des impôts locaux et mesurait la pression fiscale par habitant en 1974 dans certaines grandes villes de France.

Pour obtenir cet « Impôt sur les ménages » payé par les habitants, à la collectivité dans laquelle ils habitent, ce journal

additionnait la recette de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui représente à REZÉ :	
— Recette des contributions mobilières .....	3.773.107 F
— Recettes des taxes foncières .....	1.562.095 F
— Recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères .....	655.000 F
soit un total de .....	5.990.202 F

REZÉ, ayant eu 41.000 habitants en 1974, cela représente par habitant 146,10 F.

A titre de comparaison, la pression fiscale par habitant en 1974 :

- à Angers, de 322,43 F
- à Nantes, de 290,19 F
- au Mans, de 193,10 F.

Compte tenu du niveau de ressources des Rezéens, nous estimons que cette pression fiscale, même si elle est moindre que dans certaines villes de la région, atteint tout de même les limites du supportable. Jacques FLOCH.

## URBANISME

### UN P.O.S. POUR TOUS

Lorsque nous décidâmes d'élaborer le Plan d'Occupation des Sols de Rezé, avec la participation de la population, nul n'aurait prédit un tel succès, un tel intérêt du public.

Il y avait là quelque chose de très nouveau.

Nulle part, en effet, dans notre département, n'avaient été entrepris une information aussi large, un débat aussi important, à ce point comparables.

Les cinq réunions publiques organisées à Rezé-Centre, au Chêne-Creux, au Château et à Pont-Rousseau (avec des auditoires souvent très différents), ont permis à plusieurs centaines de personnes de participer pleinement et concrètement à la construction du Rezé de demain, d'apporter, avec leurs idées et leurs suggestions, leur pierre à l'édifice commun, d'émettre librement leur opinion quant au cadre de vie, au mode d'urbanisation de leur cité.

La plaquette adressée à toutes les associations rezéennes (elles sont nombreuses) a connu, elle aussi, un vif succès et suscité bien des discussions.

La Commission extra-municipale de l'Urbanisme s'est réunie à trois reprises pour travailler avec beaucoup de sérieux et de compétence et faire ainsi une sorte de synthèse des études réalisées par les élus et leurs collaborateurs et des idées recueillies tout au long de cette vaste campagne d'information.

Au fur et à mesure de l'avancement des études, l'information se poursuivra sous toutes ses formes, car il est bien évident qu'une aussi riche expérience doit aller jusqu'à son aboutissement logique : un P.O.S., pour les

## UNE EXPERIENCE FRUCTUEUSE

rezéens, élaboré avec leur concours, donc atteignant une dimension supérieure.

### UN DEPUTE RECIDIVISTE

Dans sa feuille, dernièrement sortie, naïvement tonitruante, M. MACQUET croit spirituel d'évoquer une soi-disant « non-participation de la population aux affaires de la Cité ».

Il semble encore une fois (mais c'est un récidiviste) qu'il se soit lourdement trompé de porte.

Le bon sens aurait voulu qu'il nous cite une seule municipalité dirigée par ses amis politiques qui ait fait le dixième de ce que notre équipe municipale a réalisé dans le domaine de l'information et de la participation effective des citoyens, en particulier dans le domaine qui nous concerne : celui de l'Urbanisme. Mais le bon sens n'étant pas le point fort de ce député, il se tient coi et on le comprend.

### NOUS ET LUI

Certes, prévoir, élaborer puis construire une ville à l'échelle humaine n'est pas chose aisée. Mais nous nous y attachons avec l'abnégation propre aux hommes de progrès et avec l'aide inégalable de toutes celles et de tous ceux qui par-delà leurs opinions veulent nous l'accorder.

M. MACQUET, enfermé dans sa solitude, n'est pas de ceux-là ! Qui s'en plaindra !

Mais, au fait, à quand le débat public du député face à la population !

J. VINCE Adjoint à l'Urbanisme.

RÉSPONSABLES D'ASSOCIATIONS, AVEZ-VOUS PENSÉ À RÉPONDRE À L'INVITATION QUI VOUS A ÉTÉ FAITE ? — QUE PENSEZ-VOUS DU PLAN QUANT À L'AVENIR DE REZÉ ? — QUELS SONT VOS SOUHAITS PROJETS DE DEMAIN ?



## L'aide ménagère à domicile

La majorité des Anciens de notre ville désire vivre le plus longtemps possible dans son logement, sa petite maison, dans son cadre naturel au milieu des souvenirs auxquels elle reste attachée.

La Municipalité de Rezé pense qu'il faut tout faire pour que la personne âgée reste à son foyer aussi longtemps qu'elle le souhaite.

C'est pourquoi vos élus municipaux ont décidé la mise en place d'un service municipal d'aide ménagère à domicile. Sa gestion sera assurée par le Bureau d'Aide Sociale lequel sera assisté dans sa tâche d'animation par le groupe de travail « Les Anciens » fonctionnant au sein de la Commission Extra-Municipale des Affaires Sociales.

L'Animation de ce service sera ainsi l'œuvre de tous ceux qui, à Rezé, consacrent leur temps et leur bonne volonté au service de la personne âgée et nous sommes certains du succès de l'entreprise.

Un des buts essentiels de l'aide ménagère à domicile est d'éviter à nos anciens le déracinement, l'envoi en hospice, les longs séjours à l'hôpital.

Dans notre société où l'argent règne en maître vous conviendrez que rares sont les retraités qui peuvent s'offrir le luxe de payer une employée de maison lorsque leur santé ne leur permet plus de s'occuper des travaux ménagers.

Les promesses gouvernementales ne manquent pas concernant « le 3<sup>e</sup> Age » et pourtant qu'en est-il de l'amélioration des conditions de vie des retraités ? Les personnes âgées ressentent plus que quiconque les effets de l'inflation galopante. Etre vieux est-ce une tare dans notre civilisation dite « évoluée » ? Nous pourrions le penser au regard des conditions de vie qui sont faites aux personnes âgées par le pouvoir détenant aujourd'hui par les « Riches, les Châtelains et les Banquiers » qui nous gouvernent.

Nous ne pouvons que constater que les personnes âgées figurent parmi les plus défavorisées dans notre société de profits qui ne peut satisfaire les besoins les plus élémentaires de la population laborieuse. On ne peut servir deux maîtres à la fois « Les Riches » ou « le peuple ».

En toute honnêteté M. FONTANET, ancien ministre devait confesser que les conditions de vie des personnes âgées s'étaient, en France, plutôt dégradées qu'améliorées.

Quel sera la participation des bénéficiaires :

Barème applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975

PERSONNE SEULE	MENAGE	MONTANT DE LA PARTICIPATION DES ASSURES (2)
Jusqu'à 1 000 F	Jusqu'à 1 500 F	Sans participation
1 001 F à 1 125 F	1 501 F à 1 675 F	1,70 F
1 126 F à 1 250 F	1 676 F à 1 875 F	2,65 F
1 251 F à 1 375 F	1 876 F à 2 050 F	4,00 F
1 376 F à 1 500 F	2 051 F à 2 250 F	5,75 F
Au-dessus de 1 500 F	Au-dessus de 2 250 F	Aucune attribution

La Municipalité de Rezé conformément à sa nature même développe chaque année un programme social permettant d'aider les plus défavorisés.

C'est ainsi qu'elle met tout en œuvre, pour que les Anciens, quelle que soit leur situation, puissent se retrouver fréquemment entre eux, en organisant avec le Bureau d'Aide Sociale deux repas par an dans la salle des Congrès au Loroux-Bottereau et en apportant son soutien aux associations d'anciens de la commune et au Club des Retraités de la Carterie.

D'autre part notre aide permet à ceux qui le désirent de prendre des repas appréciés au Foyer Restaurant de la Carterie pour un prix modeste et d'y trouver des amis avec lesquels ils peuvent passer un après-midi dans la joie et la détente au Club des Anciens. Mais nous savons qu'il y a de nombreuses personnes âgées contraintes par la maladie ou l'invalidité à l'immobilité et à l'isolement. C'est alors que notre service municipal d'aide ménagère à domicile peut apporter une sécurité, une aide et une compagnie qui leur redonnera un peu de joie de vivre.

L'aide ménagère assure, 2 heures par jour (avec un maximum de 30 heures par mois), dans le cadre des heures accordées, l'entretien du logement, le ménage courant (lit, ménage, vaisselle, toilette, courses, cuisine, entretien du feu, raccommodage, repassage, etc.). Elle effectue par priorité les travaux qui rendent le plus grand service aux bénéficiaires de son aide.

La Municipalité va s'assurer les services d'un personnel qui sera recruté et conservé en raison de ses compétences professionnelles, de son dévouement, de sa discrétion, de ses qualités de cœur. Nous avons inscrit au budget communal 1975 une subvention au Bureau d'Aide Sociale qui permettra le lancement et le fonctionnement de ce service dans les jours qui viennent.

**QUI PEUT DEMANDER UNE AIDE MENAGERE ?**

Nous devons considérer 2 cas :

1<sup>er</sup> cas.

Une personne âgée ou un ménage bénéficiant ou non de la Sécurité Sociale et disposant de ressources inférieures soit à 641 F pour 1 personne ou 1 133 F pour 1 ménage. **Toutes les demandes sont à faire au Centre Social de Rezé, allée de Provence (château de Rezé).**

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h 15.

2<sup>e</sup> cas.

Une personne âgée ou 1 ménage ayant le bénéfice de la Sécurité Sociale et disposant de ressources supérieures soit :

à 641 F pour 1 personne.

à 1 133 F pour 1 ménage.

Dans le premier cas les heures sont accordées avec le concours de l'Action Sanitaire et Sociale.

Dans le second cas c'est la Sécurité Sociale qui intervient par notre intermédiaire.

Le Service municipal a passé des conventions avec la Sécurité Sociale C.R.A.M., la direction de l'Action Sanitaire et Sociale et attend l'accord de plusieurs régimes particuliers : la C.I.P.S. - la C.I.A.V.I.C. - la S.N.C.F. - la Mutualité Agricole - l'E.D.F.-G.D.F. - la Caisse Artisanale - la C.N.R.O. Selon les demandes que vous ferez auprès de notre service, d'autres Caisses complémentaires pourront être également contractées.

En mettant ce service à la disposition de nos Anciens, nous voulons apporter notre contribution au mieux-être des Rezéens.

La population jeune et active a envers ses anciens une dette de reconnaissance pour l'action qu'ils ont menée et dont nous recueillons aujourd'hui les fruits.

La Municipalité les assure de son aide et de son soutien et souhaite qu'ils puissent, à Rezé, « vivre heureux et dans la dignité ».

André COUTANT,  
Adjoint aux Affaires Sociales.



Pour permettre à vos Elus de bien connaître votre situation et vos besoins, nous vous demandons de remplir et de retourner le questionnaire ci-joint à M. COUTANT André - Adjoint aux Affaires Sociales - Mairie de Rezé.

QUESTIONNAIRE RESERVE AUX ANCIENS DE REZE

NOM .....  
 PRENOM .....  
 DATE DE NAISSANCE .....  
 ADRESSE .....  
 Etes-vous PENSIONNE ou RETRAITE ? OUI NON  
 Nom de votre Caisse de Retraite .....  
 Avez-vous une Caisse de Retraite Complémentaire ? OUI NON  
 Nom de cette Caisse .....  
 Dans le cas d'une incapacité :  
 Désirez-vous faire appel au Service Municipal de l'Aide Ménagère ? OUI NON  
 Seriez-vous intéressé par un Foyer-Restaurant ? OUI NON  
 Un Club d'Anciens vous intéresse-t-il ? OUI NON  
 Avez-vous des souhaits à formuler ?  
 Lesquels ? .....  
 Rezé, le ..... avril 1975 Signature : .....



## La situation économique

La Presse locale, écrite, parlée ou télévisée, sans doute par manque de temps ou de place, n'accorde que peu de possibilité aux élus de Gauche pour se faire entendre.

Aussi, nous a-t-il paru raisonnable de faire connaître aux rezéens une des interventions de Jacques FLOCH au Conseil régional des Pays de la Loire lors de la session de janvier 1975 :

36 367 demandeurs d'emplois au 1<sup>er</sup> janvier 1975, soit une variation ou une augmentation de près de 55 % par rapport à l'an dernier. Tous les records battus, d'autant plus battus que ce sont les départements les plus sensibles, c'est-à-dire les moins industrialisés, qui voient les nombres de chômeurs augmenter d'une façon absolument considérable : 113 % en Mayenne ; 77 % en Vendée de décembre 1973 à décembre 1974. Ce sont les jeunes et les femmes les plus atteints ; ce sont aussi ceux qui ont le moins de formation professionnelle et ce sont aussi ceux que les entreprises ou les employeurs, en période de difficultés, refusent d'embaucher.

On peut estimer fin janvier à 38 000 le nombre de demandeurs d'emploi et à 33 000 le nombre de chômeurs partiels. C'est donc près de 9 % de salariés de notre région qui sont touchés par le chômage, ce qui représente avec leur famille près de 250 000 personnes qui verront leurs revenus et leur niveau de vie nettement détériorés.

Mais si l'on regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que tout le monde n'est pas victime de la même façon de la crise.

Sans être un habitué de ce genre de lecture, il m'est arrivé, dernièrement, de jeter un coup d'œil sur les journaux financiers spécialisés où l'on voit s'étaler à longueur de colonnes des bilans et des résultats très positifs pour des grandes entreprises. On sait aussi que par l'intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée, l'Etat voit ses recettes augmenter parallèlement à la progression de l'inflation. On voit aussi certaines valeurs, dites valeurs refuges en cas de crise, tenir un bon rang dans ce que l'on est en droit d'appeler la spéculation, nous dirons par exemple l'or ou tout ce qui est bien foncier.

On constate donc que personne ne touche à tout ce qui tourne autour des bénéfices des grandes entreprises industrielles, commerciales ou bancaires, que rien ne freine la spéculation foncière, que le prix de l'or ne cesse de grimper et que les prix continuent allègrement leur progression.

Je me souviens de la moue du candidat Valéry Giscard d'Estaing, en mai 1974, lorsque François MITTERRAND avait osé lui dire que les prix atteindraient plus de 15 % à la fin de l'année et que nous aurions un million de chômeurs. Et bien, nous y sommes !

Le ministre de l'Economie et des Finances a décidé une fois pour toute de lutter contre l'inflation en faisant payer les plus faibles. Le chômage est nécessaire à sa politique.

Les petites entreprises qui ne pouvaient vivre qu'avec une trésorerie issue de crédits bancaires (dont on ne leur faisait pas cadeau) se voient contraintes parfois, avec un carnet de commande suffisant pour tenir le coup, de fermer leurs portes. C'est ce que M. FOURCADE appelle la disparition des « canards boiteux ».

Vous comprendrez qu'il n'est pas possible que l'on sous-

crive à une telle politique, qu'il n'est pas possible que l'on continue à demander aux travailleurs et à leur famille de faire les frais d'une économie dont ils sont, avant tout, les victimes, mais la question que vous êtes en droit de vous poser est de savoir ce que nous proposons et ceci au niveau national car la région ne peut se substituer au pouvoir central.

Les Partis de Gauche, depuis 1973, ont soumis au choix du peuple français un programme commun de gouvernement. Celui-ci, malgré les nombreuses attaques dont il a été l'objet, répond et continue de répondre aux questions que se pose l'immense majorité de nos concitoyens.

Dans un premier temps, comme il n'est pas normal de faire payer aux plus faibles, au sens économique du terme, les frais d'une politique désastreuse, nous proposons, et ceci non pas sous forme de slogan, mais comme étant d'une réalisation possible et immédiate, les points suivants :

- tout d'abord, la réduction du travail à 40 heures, sans diminution de salaires ;
- la retraite à 60 ans ;
- la mise en cause des cadences abusives dans certaines entreprises ;
- le développement des équipements collectifs publics ;
- la garantie du pouvoir d'achat des travailleurs ;
- l'arrêt de tous licenciements sans reclassement équivalent préalable ;
- la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée sur tous les produits de première nécessité ;
- le blocage de certains prix de produits industriels ;
- le blocage de certains tarifs publics ;
- l'imposition réelle des supers bénéfiques faits par les grandes entreprises nationales ou multinationales, particulièrement les entreprises pétrolières : un récent rapport nous indique qu'elles ne la payent pas.

par la mise en place du VII<sup>e</sup> Plan, avec la volonté, non plus de baser les objectifs sur un profit maximum et immédiat mais pour développer et rendre vie aux zones les plus défavorisées, par la reprise du développement des secteurs industriels et portuaires de l'Ouest du Pays en révisant la conception établie lors du VI<sup>e</sup> Plan qui était de donner la priorité aux zones les plus rentables.

Il est d'abord nécessaire — et cela peut être possible immédiatement — de relancer une grande partie de l'activité économique de notre Région en débloquent les crédits publics concernant les grands investissements ainsi que les crédits publics concernant le bâtiment. Les promesses faites en ce sens dernièrement par certains membres du Gouvernement doivent être tenues. La région doit pouvoir apporter sa contribution en aidant à la mise en place dans les collectivités locales de lotissements communaux.

On pourrait assister, alors, au redémarrage de l'activité du bâtiment, à un arrêt certainement tempéré de la spéculation foncière. Cette relance pourrait servir de moteur à l'activité économique toute entière.

Nous pensons qu'en matière de restriction économique, il ne faut pas aller trop loin, il ne faut surtout pas désespérer les plus actifs de nos concitoyens, car une crise grave pourrait en découler, et nul ne peut ici en connaître les conséquences.



perdant comme dans le groupe gagnant, bien des similitudes sauteraient aux yeux.

Comment ignorer, à la lecture de la presse économique, les vertiges que rencontrent les petites et moyennes entreprises, les naufrages que subissent bon nombre d'entre elles et qui laissent à la rue les travailleurs qui les faisaient vivre. Chaque fois, ce sont les humbles artisans des succès passés qui sont les victimes de telles épreuves.

Les grandes sociétés ne déposent que très rarement leur bilan, et, quand elles le font, d'autres sociétés, après des secousses où les travailleurs s'épuisent parfois jusqu'à l'anéantissement de leur fonction sociale, prennent le relais.

Ces grands ensembles financiers se décomposent et se recomposent sans

cesse, au seul profit de quelques savants calculateurs, habiles à tirer les ficelles.

Pourtant, à bien y réfléchir, quels sont ceux qui ont constitué la finance, sinon ceux qui, par leur travail, ont créé ces inestimables richesses et qui, parfois, sont allés dans cette voie, du fait d'un ordre économique si peu tourné vers le bonheur des peuples, jusqu'à leur ruine.

La Municipalité fera certes tout ce qu'elle pourra pour aider les familles de chômeurs, mais elle ne peut tout faire en ce domaine sans aggraver un effort fiscal déjà lourd.

Il est indispensable qu'en de telles circonstances, aux conséquences si dramatiques pour certains d'entre nous, des yeux s'ouvrent, toujours plus grands,

toujours plus nombreux. Il faut que l'aspect insolite du système soit perçu par le plus grand nombre, qu'il atteigne au besoin dans leur conscience ceux qui vivent trop largement du profit apporté par le travail d'autrui.

Serrez les coudes, chères concitoyennes et chers concitoyens, et qu'en ces temps si difficiles, les victimes de cette odieuse situation se sentent entourées de votre appui, de votre compréhension, que la commune soit le lieu d'expression privilégié de la fraternité entre les hommes.

Un jour viendra, j'en suis sûr, où les hommes comprendront que le système dans lequel nous vivons ne peut se prolonger longtemps.

A. PLANCHER.

## LE CHOMAGE A REZÉ

	Loire-Atlantique		REZE	
Janvier 1973	9 676	100	235	100
Janvier 1974	11 872	122,6	339	144,2
Septembre 1974	11 089	114,6	411	174,9
Janvier 1975	16 350	168,9	648	275,7
Février 1975	non calculé		646	274,9

## RÉPARTITION PAR PROFESSIONS ET AGES (janv. 75)

PROFESSIONS	TOTAL	— 20 ans	20 à 35 ans	35 à 60 ans	+ 60 ans
Agricoles	10	2	2	6	
Cadres supérieurs	3				3
Cadres moyens	55		17	13	25
Employés de bureau et commerce	159	33	69	48	9
Ouvriers	314	45	99	92	78
Jeunes sortant de l'école	52	43	9		
Employées de maison	55	8	14	23	10
<b>TOTAL</b>	<b>648</b>	<b>131</b>	<b>210</b>	<b>182</b>	<b>125</b>
%	100	20,2	32,4	28,1	19,3

## MENACE SUR L'AVENIR DE L'ETABLISSEMENT DE LA S.N.I.A. A BOUGUENAIS

Face à la crise aéronautique actuelle, les organisations syndicales C.F.D.T., C.G.T., C.G.T.-F.O. de la S.N.I.A. Bouguenais, attirent l'attention de l'ensemble de la population de la commune sur l'avenir de l'emploi des 2 800 travailleurs de cette entreprise. Ces effectifs étaient de plus de 3 000 en 1973.

Votre commune est particulièrement concernée puisque cette usine fait vivre 700 familles sur son territoire et assure l'emploi de nombreux jeunes.

La S.N.I.A. est une entreprise nationale issue d'une fusion en 1970 de 3 sociétés : Nord Aviation, Sud Aviation SEREB. Cette société comporte actuellement avec ses filiales, 17 établissements répartis dans toute la France. La S.N.I.A. dépend directement du gouvernement à travers les ministères des Finances, de la Défense et des Transports.

### OUTIL DE TRAVAIL VOLONTAIREMENT « CASSE »

Actuellement c'est la division avion qui a des difficultés et en particulier Bouguenais.

En effet, après avoir été plus de 3 000 en 1973, l'effectif est descendu à 2 800 personnes dont plus de 200 personnes en déplacements.

De récentes mesures viennent d'être décidées en vue de réduire les effectifs :

- Non reprise des jeunes au retour du service militaire.
- Refus d'embaucher en 1975 les jeunes sortant d'apprentissage.
- Non remplacement des départs.

Tous, y compris la Direction Locale, s'accordent à considérer que ces mesures ne régleront pas les problèmes. Nous risquons donc d'aller rapidement vers des mesures autoritaires (mutations, licenciements). A terme, c'est l'avenir même de l'établissement de Bouguenais qui est menacé.

Les raisons ne manquent pas pour tenter de justifier cette situation : budget déficitaire, problèmes financiers des compagnies aériennes, mévente des appareils, etc...

Mais on parle rarement du manque de prévisions en matière d'aéronautique. Cette carence du gouvernement français permet une implantation de plus en plus importante de matériels américains.

En 1970, l'équipement des flottes aériennes civiles européennes était à 30 % de matériel européen.

En 1973, il n'était plus qu'à 19 % ; les américains ayant 80 % du marché.

Les organisations syndicales de la S.N.I.A. condamnent la politique gouvernementale qui consiste à brève échéance à démanteler le secteur avion. En effet, c'est le gouvernement qui a pris les décisions : d'arrêter le programme Concorde à 16 appareils ; de refuser l'étude de versions améliorées, de laisser le marché aux américains, de ne lancer aucune étude nouvelle, etc...

### DES SOLUTIONS EXISTENT

Ces solutions, les organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., C.G.T.-F.O. les ont préconisées auprès des ministères intéressés : **dans l'immédiat :**

- Apport de nouvelles charges de travail.

- Répartition équitable des charges de travail dans la société.
- Accélération des programmes en cours de développement des versions dérivées ou améliorées.
- Lancement de nouvelles études.
- Priorité au matériel Français et Européen.

L'application de ces mesures permettrait de conserver le potentiel technique et humain de la S.N.I.A., c'est-à-dire d'embaucher les jeunes, de garantir l'emploi pour tous.

Ces différentes mesures sont du ressort du gouvernement et des ministères de tutelle.

C'est l'action des travailleurs, avec leurs organisations syndicales, qui a fait et qui peut faire reculer le gouvernement et le patronat, action qui sera de longue haleine.

Dans cette situation pour le droit au travail, les organisations syndicales et les travailleurs de la S.N.I.A. alertent l'opinion publique et en particulier la population rezéenne.

Les organisations C.F.D.T., C.G.T., C.G.T.-F.O. remercient la Municipalité de Rezé qui a mis à notre disposition le bulletin municipal afin de permettre à l'ensemble des habitants de Rezé de mieux connaître les problèmes posés aux travailleurs de l'Aérospatiale.

Les conditions d'emploi de cette entreprise conditionnent l'avenir de près de 700 familles de la commune.

Les organisations syndicales C.F.D.T., C.G.T., C.G.T.-F.O. de la S.N.I.A. à Bouguenais.